

République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	8

L'an 2025, le 17 Mars à 18.30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/03/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 10/03/2025.

Vote
Aucun
Pour 8
Contre 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE BOURGES
Le
Et
Publication ou notification du

A été nommé(e) secrétaire : M. AYIVI Yann

Affichage en mairie le :
24 AVR. 2025

D2025_03_15BIS – Approbation du compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2024

Remplace la délibération D2025_03_15,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les séances du Conseil Municipal ou le compte administratif est débattu, le Conseil élit son/sa président(e), le Maire devant se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, après que Madame le Maire ait quitté la salle, nomme Monsieur Chalopin président de séance ;

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver le compte administratif de l'exercice 2024 de la commune,

Section de fonctionnement :	
o Les dépenses s'élèvent à	1 741 558.88 €
o Les recettes s'élèvent à	1 770 076.25 €
o Le résultat de l'exercice 2024	28 517.37 €

Section d'investissement :	
o Les dépenses s'élèvent à	255 224.04 €
o Les Recettes s'élèvent à	436 436.85 €
o Le Résultat de l'exercice 2024 :	181 212.81 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24 Avr. 2025

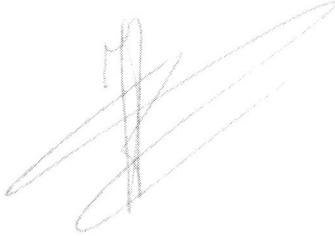
ID : 018-211800289-20250424-D2025_03_15BIS-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2024 comme présenté ci-dessus :

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2024 présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2025
Le président de séance
Jean-Pierre CHALOPIN



Le secrétaire de séance
Yann AYIVI

